



LES JEUNES PROPRIÉTAIRES PRIVÉS RURAUX

Valoriser ses bois : la forêt n'est pas qu'une tirelire

LE JEUDI 26 MAI 2016 A EU LIEU À PARIS, LE DÎNER-DÉBAT ORGANISÉ PAR LE GROUPE DES JEUNES PROPRIÉTAIRES SUR LE THÈME DE LA FORÊT. PIERRE AUSSEDAT, EXPERT IMMOBILIER ET RURAL SPÉCIALISÉ EN FORÊT ET EN TERRE AGRICOLE, NOUS A FAIT L'HONNEUR D'INTERVENIR SUR LA VALORISATION DES BOIS. QUE CE SOIT POUR LES PETITES OU LES GRANDES SURFACES, LA FORÊT REGORGE DE MULTIPLES POSSIBILITÉS POUR GÉNÉRER UNE RENTABILITÉ. DE NOMBREUX PROFESSIONNELS SONT À LA DISPOSITION DES PROPRIÉTAIRES POUR LES ACCOMPAGNER DANS LA RÉALISATION DE LEUR PROJET.

La forêt française compte à ce jour environ 16 millions d'hectares, ce qui représente 30 % de la surface du territoire. Les propriétaires sont essentiellement des particuliers, avec une surface moyenne de 4 hectares par propriétaire. « Lorsque l'on interroge les personnes autour de nous, la majorité est convaincue que la forêt appartient à tout le monde », déplore Antoine Rime, cofondateur de l'association Forêt Sphère (voir encadré), qui participait au dîner-débat. Or, derrière la forêt se cachent souvent des individus passionnés, soucieux de la sauvegarde de leur patrimoine forestier, qui s'investissent sans relâche pour rendre leur forêt telle qu'elle est aujourd'hui : un fleuron du patrimoine français.

Les propriétaires de faible surface sont particulièrement nombreux. Selon Pierre Aussedat, il y a à ce jour « 40 % de l'accroissement annuel qui n'est pas récolté. Imaginez que presque la moitié de la surface de céréales ne soit pas moissonnée chaque année ? Cela entraîne un déséquilibre important dans l'aval de la filière qui souffre d'un déficit de matière. Or la filière forêt bois représente 425 000 emplois, plus que la filière automobile. Il est urgent de trouver des moyens pour mobiliser plus de

bois. Une des plus grandes difficultés est le morcellement. La forêt n'a pas bénéficié de remembrement et 3 millions de propriétaires concentrent à peine 25 % de la forêt privée ». Pour y remédier, les petits propriétaires doivent se regrouper pour pouvoir bénéficier des moyens financiers nécessaires au bon développement de leur bien. Puisque l'union fait la force, une plateforme numérique, maforet.fr, a été conçue, entre autres, afin d'aider les petits propriétaires à cartographier leur forêt au cadastre et de visualiser les parcelles se situant aux alentours.

Quel que soit le nombre d'hectares, une rentabilité est possible

Nombreux sont les propriétaires qui pensent que de petites parcelles forestières isolées ne peuvent pas être valorisées. Or, un revenu intéressant et régulier peut être obtenu grâce à la forêt, et ce, quelle que soit la surface. Il est donc nécessaire que les propriétaires s'impliquent dans la gestion de leur forêt, afin d'en améliorer sa qualité et de la rendre attractive. À partir de 25 m³ (un camion), on peut valoriser ses bois. Mais l'exploitation du bois n'est pas la seule valorisation possible, on peut aussi développer un projet :

cabane dans les arbres, agroforesterie, commercialisation de carte pour la cueillette des champignons, paintball, chasse... un large panel d'activités est offert aux propriétaires forestiers.

Réaliser son projet

Le propriétaire doit réaliser un diagnostic afin de connaître le potentiel qu'il peut en tirer : situer sa parcelle et connaître ses limites est la première étape. Pierre Aussedat nous raconte que certains propriétaires ne savent pas où se trouve leur forêt. Dans un second temps, il s'agit d'identifier les accès, les riverains, d'appréhender le volume, les essences et la qualité du bois de sa forêt et de décrire le potentiel de sa parcelle.

Ce n'est qu'une fois le diagnostic établi que le propriétaire peut commencer à définir les objectifs qu'il vise pour sa forêt. Ces choix se feront en fonction des besoins du propriétaire : quiétude à proximité de la maison familiale, optimisation de la chasse, valorisation des bois, création d'une activité commerciale.

S'entourer des bonnes personnes

Avant d'entreprendre quoi que ce soit, le propriétaire doit s'impliquer

un minimum et se former. Des professionnels forestiers (expert, association, techniciens du CRPF...) se tiennent à sa disposition pour le conseiller et l'aider dans la gestion de son bien. À l'instar de la Fédération nationale de la Propriété Privée Rurale pour les propriétaires privés ruraux, il existe une fédération pour les propriétaires forestiers dénommée Fransylva – Forestiers Privés de France, avec également des structures départementales. Ladite fédération a également sous son égide la revue *Forêts de France* qui apporte du conseil aux propriétaires et professionnels de la filière forêt-bois. Enfin, des formations sont possibles, comme Fogéfor (spécialement dédiée à la gestion forestière).

UNE FISCALITÉ ADAPTÉE

La fiscalité forestière est assez simple. Elle a été aménagée par le législateur pour tenir compte de la durée des cycles de production (120 à 180 ans pour le chêne par exemple) et préserver la dynamique d'investissement. À ce titre, un propriétaire forestier peut bénéficier d'une réduction des $\frac{3}{4}$ de la valeur du bien au titre de l'impôt sur la fortune et de celle des droits de mutation à titre gratuit (sous réserve de s'engager à l'exploiter pendant au minimum trente ans en appliquant le régime Monichon) et, pour l'impôt sur le revenu, d'un forfait forestier calculé sur la base de la taxe foncière.

FORÊT SPHÈRE, LE RÉSEAU DES JEUNES FORESTIERS

Lancé en janvier 2015, Forêt Sphère est un réseau qui réunit tous les jeunes qui s'intéressent aux enjeux de la forêt et du bois. Ils ont entre 25 et 40 ans et se retrouvent régulièrement autour d'afterwork pour rencontrer des acteurs de la filière, comprendre, échanger et commencer à agir ! Car la forêt demande un temps d'apprentissage long. C'est pour cela que Forêt Sphère a mis en place avec l'aide du CNPF une formation Fogéfor adaptée : des cours théoriques le soir en semaine et des cours pratiques le samedi en forêt d'Île-de-France.



Pierre Aussedat